

RÉGÉNÉRATION DE LA FORÊT
DE L'ÎLE DES SOEURS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL

par le

Comité Environnement

de

l'Association des Propriétaires
de l'Île des Sœurs

Le 16 Juin 2003

Table des matières

	Page
Contexte	3
Historique	
Golf	4
Patrimoine historique	5
La forêt	5
Problématique	7
Esquisse de projet potentiel	9
ANNEXES	
Correspondance avec la Société Audubon	
Référence à Audubon (2 pages)	
Photos historiques : Manoir	
Oratoire Sainte-Famille	
Rotonde	
Fouilles archéologiques à l'Île des Sœurs (La Presse 2 juillet 1969)	
(4 pages)	
Photos aériennes: L'Île des Sœurs avant la construction du pont	
Champlain	
L'Île des Sœurs en 1969	
Cartes	
Forêt originale de l'Île des Sœurs	
Forêt actuelle de l'Île des Sœurs et golf de 9 trous	
Forêt régénérée et forêt originale	

CONTEXTE

Lors du plan d'urbanisme de 1999, la défunte ville de Verdun a procédé à un zonage golf sur une partie des terrains de la pointe sud-ouest de l'Île des Sœurs. Cette décision a surpris bien des citoyens puisque ces terrains, propriété de la défunte ville de Verdun, sont situés en bordure de la forêt écologique qui s'en voit une fois de plus menacée.

Lors des séances de consultation pour le plan d'urbanisme de 1999, les politiciens et les responsables de la défunte ville de Verdun ont fait valoir qu'il était possible d'aménager un golf écologique en invoquant le nom de la Société Audubon.

Sur la base de ces représentations, les citoyens ont fait confiance au processus rigoureux de la *Audubon Society* pour veiller sur les espèces de la faune et de la flore. Or, après quelques recherches auprès de la *Audubon Society*, nous avons appris que non seulement la Société Audubon ne sanctionne pas de terrains de golf, mais elle suggère de les éviter.

Par ailleurs, au cours des dernières décennies, l'Île des Sœurs a subi des transformations majeures. Elle a perdu les deux tiers de sa superficie boisée et a servi à l'enfouissement de déchets provenant de la région montréalaise et d'ailleurs au Québec, au Canada et même des États-Unis.

Le présent document demande donc à la ville de Montréal d'adopter dans son plan d'urbanisme, les mesures qui permettront d'annuler la construction d'un terrain de golf et de restaurer la forêt de l'Île des Sœurs afin de lui redonner le caractère champêtre et naturel de la fin des années 60. Le présent document demande aussi de favoriser la reconstitution du patrimoine historique anéanti par les projets domiciliaires.

Le projet de régénération d'une forêt en milieu urbain est réalisable. Il reflète notre volonté de vouloir léguer aux générations futures un environnement où il fera bon vivre.

Soyons dignes de ce que nos parents nous ont laissé et fiers de ce que nos enfants hériteront.

HISTORIQUE

Golf

Au cours des années 80, la défunte ville de Verdun a adopté un changement de zonage qui a donné le coup d'envoi à un important développement domiciliaire, soit le projet l'Isle. En effet, le terrain sur lequel se trouvait un terrain de golf de 18 trous changeait de vocation afin de permettre à de nombreuses unités résidentielles d'être construites.

À l'époque ce changement de zonage fit l'objet d'une forte opposition de la part des résidents puisqu'ils voyaient disparaître un espace vert caractéristique de l'Île des Sœurs. Devant le tollé de protestations, la défunte ville de Verdun promit de relocaliser le terrain de golf de 18 trous qu'elle venait de condamner dans un territoire de l'île connu comme les remblais de la pointe sud-ouest. Cette promesse pris éventuellement la forme d'un engagement lors du plan d'urbanisme de 1989 qui dédiait la quasi-totalité des remblais de la pointe sud-ouest à un usage golf.

Selon les engagements des politiciens de l'époque et selon le plan d'urbanisme de 1989, il devrait y avoir depuis belle lurette un nouveau golf de 18 trous. Pour des raisons qui feraient à elles seules l'objet d'un mémoire, le projet golf de 18 trous ne vit jamais le jour.

Lors du plan d'urbanisme de 2000, les politiciens ont continué de promettre qu'il y aurait un terrain de golf sur la pointe sud-ouest. Ce terrain de golf serait maintenant de 9 trous et verrait le jour dans les meilleurs délais. Trois ans se sont écoulés et n'existe toujours pas de golf de 9 trous.

Dans les faits et pour tous les experts du domaine de l'urbanisme, le projet de golf sur la pointe sud-ouest revêt des caractéristiques qui le rendent impossible à réaliser. Parmi les nombreux arguments qui soutiennent cette allégation, il y a :

- 1- Le projet de golf de 9 trous à l'île est au départ une entreprise déficitaire,
- 2- L'aménagement d'un terrain golf sur des remblais contaminés implique des coûts supplémentaires de mitigation et de protection pour des surfaces utilisées par des humains,
- 3- Un terrain de golf en bordure d'une forêt écologique est un non sens en soi (Société Audubon, 600 000 membres)
- 4- De nombreux terrains de golf ont depuis vu le jour dans la région et répondent d'une manière adéquate et variée aux amateurs de golf,
- 5- L'implication financière de l'arrondissement Verdun dans un terrain de golf alors que les besoins sont comblés serait fortement questionné par la ville de Montréal, et

- 6- La caractérisation et l'analyse sur ledit terrain de golf de 9 trous ne sont pas réalisées.

Patrimoine historique

L'Île des Sœurs, jadis connue sous le nom de l'Île Saint-Paul est un lieu riche d'une histoire de plus de 3 siècles. Quiconque a l'occasion de consulter l'ouvrage de soeur Marie-Anne Gauthier-Landreville se demande mais où donc a passé tout ce patrimoine. De l'époque qui précède la vente de l'île Saint-Paul à la Quebec Home and Mortgage Corporation, rien n'est resté.

La défunte ville de Verdun, à qui fut annexé l'Île des Sœurs en 1958, n'a rien conservé de l'époque. Rien n'a été protégé et tout a été anéanti parce que laissé à l'abandon. Le vieux manoir brûla en 1960, l'oratoire Sainte-Famille s'effondra dans les années 70 et la magnifique rotonde construite en 1920 connut également le même sort. Ce bâtiment, la rotonde existait pourtant à un seul autre exemplaire en Amérique du Nord.

L'histoire précédant la venue des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame est également intéressante puisque l'île a été occupée par un commerçant prospère de l'époque, M. Jacques Le Ber. Des fouilles archéologiques sur la pointe Nord-est faites dans les années 60 ont mis en évidence l'emplacement d'un manoir lui appartenant ainsi que la présence de poteries amérindiennes datant de 500 ans. Les fouilles se sont terminées en 1969 et plusieurs objets de l'époque ont pu être récupérés.

La forêt

La forêt est sans conteste le joyau de l'île des Sœurs. Cet espace boisé situé dans les rapides du St-Laurent est un endroit unique pour observer des oiseaux. Au cours des 10 dernières années, les ornithologues y ont observé plus de 200 espèces. Ce phénomène est dû à une situation géographique privilégiée dans le fleuve. Les montréalais ont donc le privilège d'observer à quelques pas du centre-ville un nombre impressionnant d'espèces d'oiseaux.

Vers la fin des années 1990, la forêt fut sérieusement menacée. Des promoteurs voulaient la raser pour réaliser d'autres projets domiciliaires. Devant le tollé que souleva de tels projets, le propriétaire de la forêt, Promentco Inc., accepta de vendre la forêt à la ville de Verdun. Bien qu'heureuse, la transaction qui fut faite en 1991 ne permit de sauver que la moitié de la forêt. On doit déplorer et même blâmer la défunte ville de Verdun pour ne pas avoir sauvé la totalité de la forêt. En effet, l'argent consenti à Investissements Île des Sœurs ainsi que les nombreux terrains cédés en échange permettaient amplement de sauver la totalité de la forêt. Malheureusement, la défunte ville de Verdun renonça à

conserver toute la superficie de la forêt, voyant un plus grand intérêt dans les développements résidentiels futurs.

Au cours des années 1990, les entrepreneurs ont donc construit à divers endroits en bordure de la forêt. Ce faisant, ils ont grugé un joyau de la région métropolitaine. Plus récemment, les entrepreneurs ont entrepris la dernière phase de construction dans la forêt. Toutefois, les efforts du Comité pour la Protection du Patrimoine Naturel de l'Île des Sœurs ont permis de retrancher quelque peu ce que l'entente de 1991 n'avait pas prévu de conserver.

PROBLÉMATIQUE

La mise en place du plan d'urbanisme de 2000 a donné lieu à des échanges de terrains et des échanges monétaires afin d'ouvrir la porte à du développement résidentiel sur la pointe sud-ouest, notamment sur les remblais (jadis des battures) qui ne faisaient pas partie de l'île en 1956. Pour simplifier la chose, disons que la défunte ville de Verdun a hérité des sols contaminés et inconstructibles alors que les entrepreneurs ont eu les terrains développables mais comportant toutefois certaines contraintes de mise en valeur.

Lors de ces échanges de terrain, les citoyens ont fortement questionné la hâte avec laquelle la transaction a été faite. En effet, pas plus de 20% de la superficie acquise et zonée golf n'avait pas été caractérisée. Cette transaction a le potentiel de mettre en péril les valeurs des propriétés car on ne connaît pas l'ampleur de la contamination des sols. La ville de Montréal a-t-elle hérité d'un passif environnemental ?

À l'époque, la défunte ville de Verdun avait consulté pour examiner la problématique dans son ensemble et notamment trouver des moyens de palier au risque que courent maintenant la ville de Montréal et les payeurs de taxe suite à un achat fait en toute ignorance de cause. Dans un rapport daté du 30 juin 2000, un consultant propose de procéder à la création d'une fiducie environnementale pour palier à ce problème. Pour des raisons que nous ne connaissons pas, une telle fiducie ne fut jamais créée. Aussi, aucun suivi environnemental avec analyse du risque n'a été présenté à la population.

Par ailleurs, lors des consultations publiques, la défunte ville de Verdun a fait grand cas d'un terrain de golf de 9 trous et notamment que celui-ci serait un golf écologique sanctionné par la réputée société Audubon. Une référence à la société Audubon est d'ailleurs donnée sous la rubrique environnement dans un document populaire distribué à grande échelle sur le territoire de la défunte ville de Verdun.

Après vérification avec la société Audubon, les citoyens de l'Île des Sœurs ont appris qu'ils avaient été lésés puisque la société Audubon ne sanctionne pas de terrains de golf. Selon nous, le projet de terrain de golf doit être remis en question, car sa présence pourrait mettre en péril la forêt écologique de l'Île des Sœurs et tous les oiseaux qui y séjournent. D'ailleurs un règlement sur les pesticides adopté par la défunte ville de Verdun à la fin des années 90 interdit l'épandage d'herbicide lorsque le vent dépasse une certaine intensité. Or, il est bien connu que les terrains de golf utilisent régulièrement une quantité massive de pesticides industriels (herbicides, fongicides, insecticides) qui seront transportés par la napper phréatique vers le lac des battures, la forêt et le développement résidentiel de la pointe sud (Domaine de la Pointe).

Selon nous, et pour toutes les raisons énumérées ci-haut, le zonage golf doit être annulé.

Il est proposé ici de remplacer le tout par un zonage qui permettra de restituer à l'Île des Sœurs son patrimoine écologique, particulièrement sa plus grande valeur et ce à quoi tiennent le plus les gens de l'île. Ce zonage devra aussi assurer que nous laissons un héritage de marque pour les générations futures.

Certes d'autres projets pourraient s'avérer valables, mais nous croyons qu'un projet de régénération de forêt représente un atout de taille pour la région métropolitaine. À titre d'exemple (Kyoto), selon les récentes données publiées par le Center for Climate Prediction and Research de Barcknell en Angleterre et dont les résultats viennent d'être publiés dans la prestigieuse revue *NATURE*, le réchauffement plus rapide de la planète requiert, notamment, des plantations massives d'arbres, particulièrement en milieux urbains.

Nous demandons donc que l'Office de Consultations Publique de Montréal reconnaisse le patrimoine historique de l'Île des Sœurs, la valeur environnementale et géographique de la forêt et la nécessité de la restaurer à son état d'antan. Nous demandons que le Document Complémentaire contienne toutes les mesures pertinentes pour que la ville de Montréal prévoie la régénération de la forêt de l'Île des Sœurs.

Le zonage golf de la point sud-ouest doit être retiré du plan d'urbanisme de la ville de Montréal et remplacé par un zonage *forêt*. Cette orientation s'inscrit dans l'esprit de l'entente de Kyoto à laquelle le Canada a souscrit et dans le plus grand intérêt des générations futures.

ESQUISSE DE PROJET POTENTIEL POUR RÉGÉNÉRER LA FORÊT DE L'ÎLE DES SŒURS SUR LA POINTE SUD-OUEST

Le projet de régénération de consiste à favoriser l'extension de la forêt par la plantation d'arbres d'espèces variés à croissance lente et rapide, sur le site zoné golf en 2000. L'arrondissement Verdun possède déjà des budgets pour procéder à la plantation d'arbres. En utilisant des pousses plus petites ou pourrait décupler le nombre d'arbre plantés.

Le projet de régénération de la forêt de l'Île des Sœurs devrait également inclure une partie de mise en valeur du patrimoine historique de l'Île des Sœurs . Selon nous la reconstruction d'un bâtiment d'époque, notamment la rotonde permettrait de faire le lien avec 200 ans d'histoire rayés de l'Île des Sœurs. Aussi, la récupération et l'exposition dans ce même lieu de certains objets trouvés lors des fouilles archéologiques de 1960 deviendrait un attrait intéressant pour la pointe sud-ouest.

Une partie adjacente à la rotonde pourrait être une serre dans laquelle certaines herbes et certaines fleurs pourraient être cultivées pour être introduites dans la forêt en régénération. Dans l'élaboration du projet de régénération de forêt, il serait aussi possible de prévoir l'aménagement de jardins.

Le projet de régénération de forêt offre beaucoup de possibilités. Il appartient à ceux qui voudront bien s'y rallier. Sa réalisation est aisée et nul ne sera surpris d'apprendre que dame nature est en avance sur les citoyens, qu'elle est déjà à l'œuvre pour les générations futures ...

ANNEXES

Subject: RE: Golf
From: "BIANCHI, John" <JBIANCHI@Audubon.org>
Date: Tue, 2 Apr 2002 10:06:07 -0500
To: "'abosse@immucon.com'" <abosse@immucon.com>

Dear Alain -

No, the Audubon Society has not accredited any golf course, anywhere.

The National Audubon Society (Audubon) was founded in 1905 for the purpose of conserving and restoring natural ecosystems, focusing on birds, other wildlife and their habitats. Audubon is supported by over 600,000 members, and has programs and chapters across the country.

Audubon receives many calls and letters from people who have confused Audubon with a different organization calling itself Audubon International. Since its inception in 1991, Audubon International, in collaboration with the United States Golf Association, has been certifying golf course developments. For a fee, Audubon International designates golf courses as Audubon Cooperative Sanctuaries. Similar certifications are available from Audubon International to developers of cemeteries, municipal parks, campgrounds, resorts, stores, industrial facilities, marinas, residential communities, and preparatory schools.

Audubon is not associated with Audubon International in any way. Audubon does not certify golf courses, or any other development, as being environmentally sound. Indeed, Audubon more often opposes such development. Audubon also owns and manages many Sanctuaries around the country. Audubon Sanctuaries are natural places protected from development, not places certified for development.

We ask your cooperation and care in distinguishing between Audubon and Audubon International, and in clarifying that these various certification programs are not endorsed or supported by Audubon.

If you want to share this communication with others, please feel free to do so. If they have any questions, please have them contact me at 212-979-3026 or jbianchi@audubon.org.

Thank you -

John Bianchi

-----Original Message-----

From: Alain Bosse [<mailto:abosse@immucon.com>]
Sent: Monday, April 01, 2002 9:24 PM
To: jbianchi@audubon.org
Subject: Golf

To whom of right,

Has the Audubon society accredited a golf course on Nun's Island here in Montreal. There is a promoter here selling houses and condos around a future Audubon golf course ???

Alain Bossé

RÉSUMÉ DU

PLAN D'URBANISME

JOURNÉES PORTES OUVERTES

La mise à jour du plan d'urbanisme vise à orienter le développement de la Ville de Verdun dans les prochaines années. Pour tout savoir, ne manquez pas les deux journées portes ouvertes.

- Dans le mail central du centre commercial Le Village de l'île des Soeurs,

le samedi 19 juin
de 9 h à 17 h

- Dans le Hall de l'hôtel de ville, 4555, rue de Verdun,
le dimanche 20 juin
de 9 h à 17 h

En plus des ressources du Module urbanisme et environnement sur place pour répondre à vos questions, une maquette de l'île des Soeurs vous permettra de bien visualiser les espaces qui sont au cœur des futurs développements de ce quartier.

En 1989, la Ville de Verdun se dotait d'un plan d'urbanisme destiné à planifier et gérer la mise en valeur de son territoire. En dix ans, l'essentiel du contenu a été réalisé. À l'aube de l'an 2000, il nous apparaît nécessaire d'actualiser ce plan qui constitue un document légal servant à encadrer adéquatement l'aménagement de notre territoire et l'utilisation du sol.

Durant plusieurs mois, de nombreux groupes de citoyens nous ont apporté leur point de vue lors de la révision de ce document. Nous sommes maintenant prêts à vous présenter le résultat de cette démarche lors de la soirée de consultation du 6 juillet, précédant l'adoption au Conseil.

Auparavant, nous vous invitons à venir participer nombreux aux journées portes ouvertes des 19 et 20 juin prochains. Les urbanistes de la Ville seront là pour répondre à toutes vos questions concernant la mise à jour du plan. C'est donc un rendez-vous.

Georges Bossé
Maire de Verdun

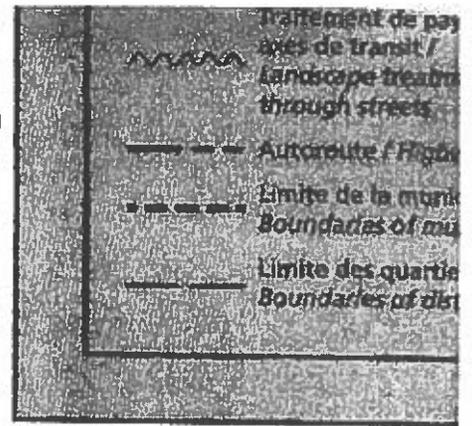
Claude Ravary
Conseiller municipal et
Président du comité de révision du plan
d'urbanisme

Juin 1999



VILLE DE
VERDUN

Extrait du résumé du plan d'urbanisme distribué à la population et signé par la main de l'époque
 M. Georges Bonni et Le conseiller élu André Karonny



RÉSUMÉ DES ACTIONS PROPOSÉES

La liste complète des actions proposées pour atteindre les objectifs du plan d'urbanisme est disponible au bureau du greffier et au Module urbanisme et environnement, situés à l'hôtel de ville, 4555, rue de Verdun.

L'HABITATION

- Améliorer la réglementation pour assurer la qualité de l'architecture, pour créer des marges de recul et des zones tampons ainsi que pour préserver les percées visuelles sur les parcs et le fleuve
- Offrir des programmes de rénovation destinés à agrandir la dimension des logements
- Accélérer le programme de démolition des hangars pour libérer les cours arrière
- Accélérer la transformation de logements locatifs en condos et l'agrandissement des logements (diminution de la densité)

LE COMMERCE

- Améliorer les échanges routiers entre la pointe nord et le reste de l'île des Soeurs
- Prévoir dans la réglementation des usages connexes à l'hôtellerie (centre de conférences, centre de santé, parc aquatique, etc.)
- Modifier l'affectation des zones commerciales non conservées à des fins résidentielles
- Supporter l'acquisition d'immeubles et les interventions d'une société de développement économique pour stimuler l'activité commerciale sur Wellington (création de pôles spécialisés)

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES LES PARCS ET LES ESPACES VERTS

- Accroître la surveillance dans les parcs
- Implanter des équipements et activités destinés à la clientèle d'adolescents dans les parcs de quartier
- Agrandir l'école, construire une bibliothèque et réaménager les abords du centre Elgar pour créer un pôle civique

LES BERGES ET LES VOIES DE PROMENADE

- Prévoir des activités qui favorisent le contact avec l'eau : pêche, navigation de plaisance, lien nautique avec la rive sud, kayak, etc.
- Réaliser des aménagements sur la rive immédiate : sentiers au bord de l'eau, belvédères, quais pour pêche et mise à l'eau, etc.
- Fermer les trois dépôts à neige et les réaménager
- Modifier la géométrie du boulevard LaSalle pour réduire le volume de circulation et l'effet de barrière entre les quartiers résidentiels et le fleuve

DOMAINE SAINT-PAUL

- Agrandir le domaine Saint-Paul
- Entreprendre les démarches pour obtenir une reconnaissance de refuge écologique pour cet écosystème et le futur golf

- Baliser les voies de promenade
- Aménager un centre d'interprétation de la végétation forestière
- Aménager des postes d'observation pour les ornithologues

ENVIRONNEMENT

- Poursuivre le programme de plantation d'arbres sur rues
- Exiger l'aménagement d'un golf écologique selon des critères Audubon
- Aménager un nouveau site municipal de disposition des neiges usées répondant aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Faune sur les terrains du collecteur Saint-Pierre
- Établir un programme de distribution d'arbres pour inciter la plantation par les citoyens sur les espaces privés

LE TRANSPORT ET LA CIRCULATION

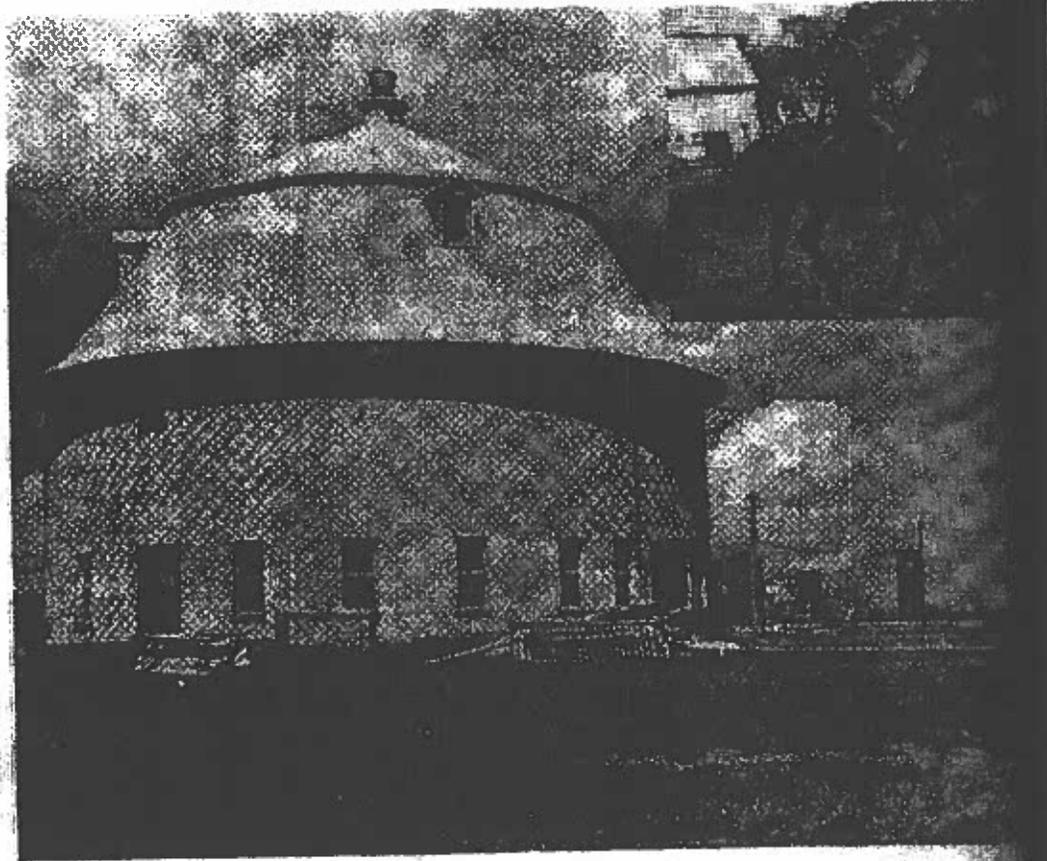
- Réaménager les entrées-sorties de la pointe nord de l'île des Soeurs
- Aménager des traverses pour les promeneurs aux endroits stratégiques
- Interdire la circulation lourde sur les boulevards
- Réaménager les entrées de la Ville en fonction de la nouvelle géométrie des carrefours
- Mettre en place un programme de plantation d'arbres le long des boulevards



Les Sœurs qui demeurent au Manoir (sur le flef de Lanoue) doivent partir aussi. Le 24 mai 1957, c'est l'adieu définitif.



L'oratoire Sainte-Famille, rendez-vous de prière entre le Manoir et la Ferme.
Plan de Sœur Saint-René (Luchance), C.N.D., réalisé en 1935. On peut voir
encore cette construction en 1970.



La rotonde, qui avait servi d'écurie depuis 1920, a été aménagée pour devenir une école d'équitation, en 1969. — *Verdun Photo Studio.*

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES
SUR LE FIEF DE JACQUES LE BER

UN ÉVÉNEMENT SANS PRÉCÉDENT
À L'ÎLE-DES-SŒURS

Des archéologues

sur les traces d'un riche marchand du XVII^e siècle.

LA PRESSE, mercredi, 2 juillet 1969

par André LUCHAIRE

Les travaux vont bon train à l'Île-des-Sœurs anciennement Île-Saint-Paul, où une équipe d'archéologues du Musée royal de l'Ontario effectués, avec la bénédiction du Service d'archéologie du Québec, des fouilles près du pont Champlain à l'extrémité nord-est de l'île, en vue de retrouver des traces du manoir Le Ber, et d'autres vestiges de l'occupation ancienne de l'île, avant qu'elle soit livrée aux divers plans domiciliaires et autres qui en feront une sorte de petite ville en plein fleuve.

Il y a exactement 200 ans cette année que l'île passait entièrement sous la propriété de la Congrégation de Notre-Dame,

d'où son nom actuel. Dès la première semaine de travail, on a mis au jour les fondations d'un édifice qui pourrait avoir été le manoir, ainsi que de nombreux fragments de poterie française, soit importée, soit même fabriquée sur place au XVIII^e siècle, ainsi que (beaucoup plus rare) de la céramique anglaise du XIX^e siècle, ainsi que divers objets d'utilité domestique — mais pas de marchandises ; or l'un des objectifs des fouilles est de trouver des traces des deux postes de traite qui, croit-on, y existaient entre 1670 et 1680.

Par contre, on a trouvé, vers la fin de la semaine dernière, des fragments de céramique amérindienne, indiquant le séjour temporaire de familles d'Indiens aux alentours immédiats du « manoir » — ou du moins du bâtiment rectangulaire qui pourrait avoir été le manoir de Le Ber.

Cette céramique a un caractère assez rudimentaire ce qui confirme que les Indiens algonquins de la période de « contact » ont continué à fabriquer la céramique dite du « sylvicole tardif » jusqu'à une époque assez avancée. Mais l'étude stratigraphique des artefacts exhumés n'ayant pas encore été faite, il est évidemment trop tôt pour tirer des conclusions précises de ce matériel d'ailleurs fort fragmenté et qu'il faudra reconstituer, dans la mesure du possible, avant de le juger.

Il se passe d'habitude plusieurs mois, et quelquefois plusieurs années, avant qu'on puisse faire un rapport définitif sur un champ de fouilles, puisqu'il faut d'abord nettoyer tous les objets, les étudier, les classer.

Une histoire mal connue

Jacques Le Ber fut l'un des plus considérables personnages du Montréal de cette époque, dont il développa le commerce

de fourrures en direction du nord-ouest. Son nom et celui de son frère François sont inséparables de la première phase de l'expansion commerciale montréalaise vers la fin du XVII^e siècle.

Il songea même à concurrencer les Anglais dans la Baie d'Hudson, fondant en 1682, avec Aubert de la Chesnaye, la « Compagnie du Nord » dans ce dessein. N'eût été de la trahison de Radisson, en 1684, il eût peut-être réussi.

Deux de ses enfants ont atteint la célébrité : son fils Pierre, artiste peintre, et surtout sa fille Jeanne, une mystique, qui fut la première recluse du Canada français.

Ce sont surtout les traces de Jacques Le Ber que les archéologues recherchent. Il a en effet habité l'île, et ils s'attendent à découvrir non seulement son manoir — ce qui, peut-être, a déjà été fait, puisque ce sont les fondations de ce manoir qu'ils pensent avoir retrouvées dès la première semaine de fouilles, mais aussi des bâtiments de ferme.

Toutefois ce sont aussi des traces de son activité commerciale qu'ils espèrent découvrir, et jusqu'ici le butin a été à peu près inexistant, de ce point de vue.

A vrai dire, il eût été extraordinaire de trouver tout de suite des vestiges des opérations de commerce de Jacques Le Ber et de ses associés : non seulement parce qu'on n'en est qu'au début des fouilles, qui sont censées durer jusqu'au 1^{er} septembre, mais aussi parce que le site présente quelques difficultés d'approche.

La zone, toute proche du pont Champlain et de la berge nord-est de l'île, a été recouverte de terre, et a été considérable-

Avant Ville-Marie

Il est évident que, de par sa situation dans le fleuve, l'ancienne Ile-Saint-Paul, en aval des Rapides de Lachine (le Sault Saint-Louis) et en avant-poste de la rive gauche (Pointe-Saint-Charles) et Verdun, est susceptible de révéler à l'improviste des détails plus ou moins importants non seulement sur le passé de Montréal mais aussi sur ce qui a précédé ou accompagné Montréal, ou mieux « Ville-Marie ».

La recherche historique et préhistorique dans la région mont-réalaise s'est concentrée, pour d'évidentes raisons, sur Montréal. Mais en réalité nous connaissons très mal les débuts de l'occupation de la région, autour de la future métropole.

Il n'est pas impossible que, dès le début, le prestige de Ville-Marie ait éclipsé les autres établissements, dont certains peuvent avoir été contemporains, et qui sait, même antérieurs à Ville-Marie ?

Sans être aussi prometteur que le dossier de l'Ile-Jésus, par exemple, celui de l'Ile-Saint-Paul possède, lui aussi, sa petite chance de révélations imprévues.

Dès la seconde semaine de fouilles au site actuel de l'Ile-des-Seurs, par exemple, on a trouvé de la céramique algonquienne indiquant la présence d'un campement indien autour du manoir Le Ber.

Il y a aussi le manoir Robutel à retrouver, sur la rive ouest de l'île — mais il y a également, sur la même rive, mais plus au sud, des vestiges de deux ou trois bâtisses qui ne semblent pas mentionnées par les cartes de l'époque, mais qui sont sans doute, tout simplement, des fermes de tenanciers.

Certains demanderont pourquoi ce sont des archéologues venus d'au-delà du Québec qui s'occupent de ces fouilles.

Ile-Saint-Paul

ment tassée, de sorte qu'il est difficile de la « travailler » ; on pouvait s'attendre à trouver les objets fragiles en mille morceaux, ce qui effectivement arriva.

D'autre part la proximité de la berge (le tracé ancien était, semble-t-il, tout proche de la batarde actuellement repérée) induit à penser que c'est le fleuve lui-même qui aura servi de dépôt pour ce qui diminue d'autant les chances de trouver beaucoup de choses sur le site lui-même...

Un projet québécois-ontarien

La mission d'archéologues qui travaille sur ce site de l'Ile-des-Seurs, et qui travaillera bientôt aussi, sur les autres sites repérés ou devinés dans ce qui fut le fief Le Ber ou la terre Robutel, est sous la direction conjointe de M. D. B. Webster, du Musée royal de l'Ontario et de M. Michel Gaumond, directeur du Service d'archéologie au ministère des Affaires culturelles du Québec.

Les travaux sont dirigés sur place par le Père John Lee, CSB, archéologue de l'Université de Windsor. L'équipe comprend neuf membres réguliers, et cinq volontaires, les uns et les autres recrutés parmi les étudiants en anthropologie de l'Université de Montréal comme de l'Université de Windsor.

Le projet est appuyé par la compagnie Les Structures Métropolitaines du Canada, qui a acquis un bail emphytéotique sur l'Ile-des-Seurs. Les résultats des fouilles seront publiés en français et en anglais, et les objets découverts seront partagés également entre le Musée royal de l'Ontario et l'Institut national des civilisations, récemment créé à Québec.

L'explication est extrêmement simple.

Parce que le temps pressait et que personne, ici, ne semblait intéressé ou en mesure d'exécuter ces fouilles.

Nous revoyâ dans le fameux problème de l'archéologie québécoise, qui ne fait que naître, et qui présente en fait de sérieuses lacunes dans le domaine historique. En effet l'archéologie préhistorique — celle qui s'occupe de la période précédant l'installation des Blancs dans la région — est en plein développement, depuis une dizaine d'années, parce que beaucoup s'y sont intéressés, amateurs ou professionnels, universitaires ou non, un peu partout au Québec. Il reste encore immensément à faire, mais le branle est donné.

Par contre l'archéologie historique reste la grande lacune, en particulier à Montréal parce que personne ne s'en est occupé ni du côté de l'Université, ni du côté des autorités montréalaises.⁹

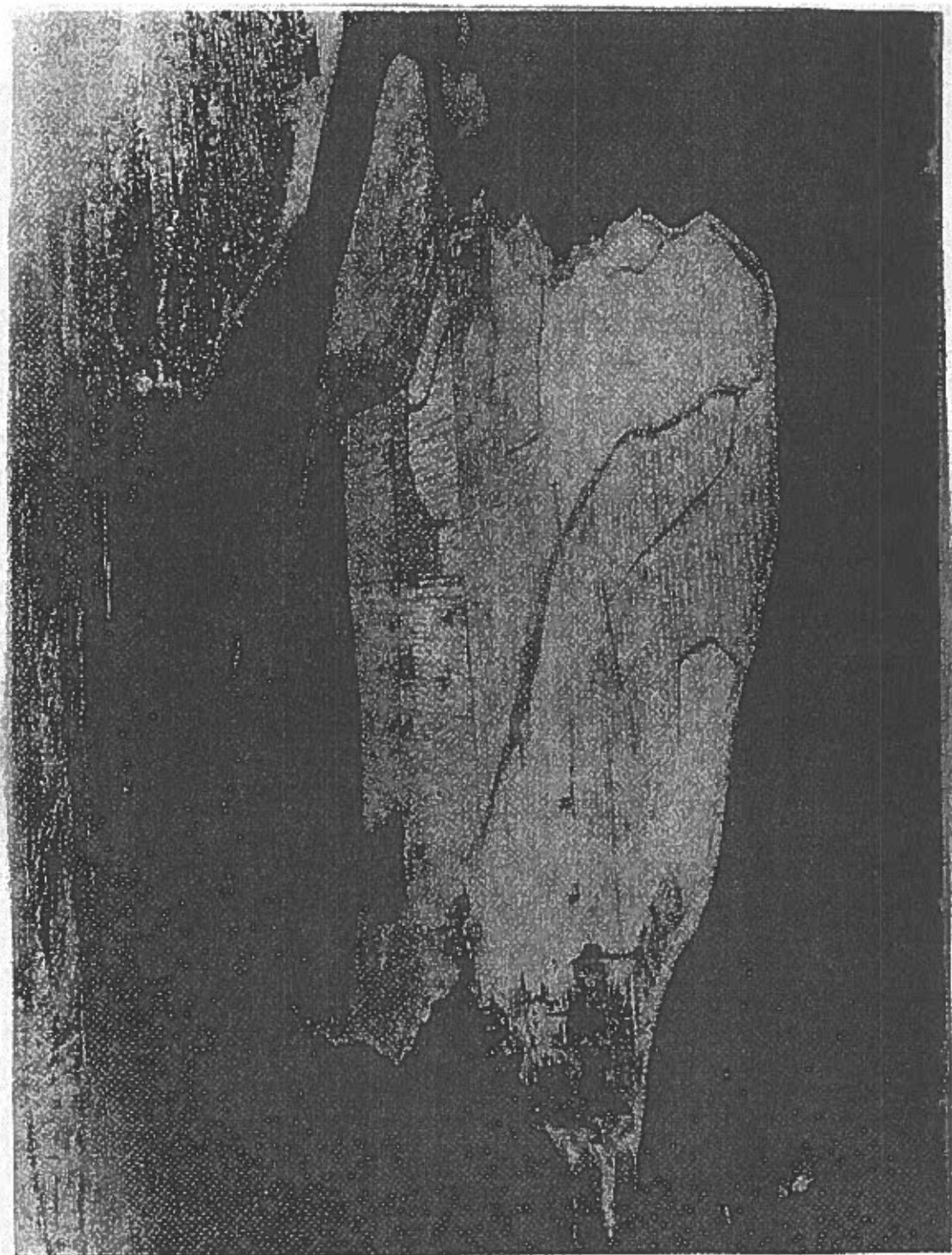
1969 - Mardi, 19 août — Dans quelques jours, les archéologues suspendront leurs travaux dans l'Ile-des-Sœurs. Nous ne voulons pas manquer la chance, unique, de les rencontrer avant leur départ, sur le champ même de leurs activités.

Invitée déjà par M. Zeke Ziner, l'auteur de ces pages se rend de nouveau au domaine historique avec un groupe de religieuses dont Sœur Marie-Marthe Bourcier, supérieure locale de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame. Ce qui rappelle les jours lointains où, avant 1918, la supérieure de la maison mère avait la haute administration de la ferme de l'Ile.

Nous arrivons donc par le pont Champlain qui débouche

⁹ Voir en Appendice, pages 349-353, une correspondance avec le Ministère des Affaires culturelles du Québec concernant le projet des fouilles archéologiques.

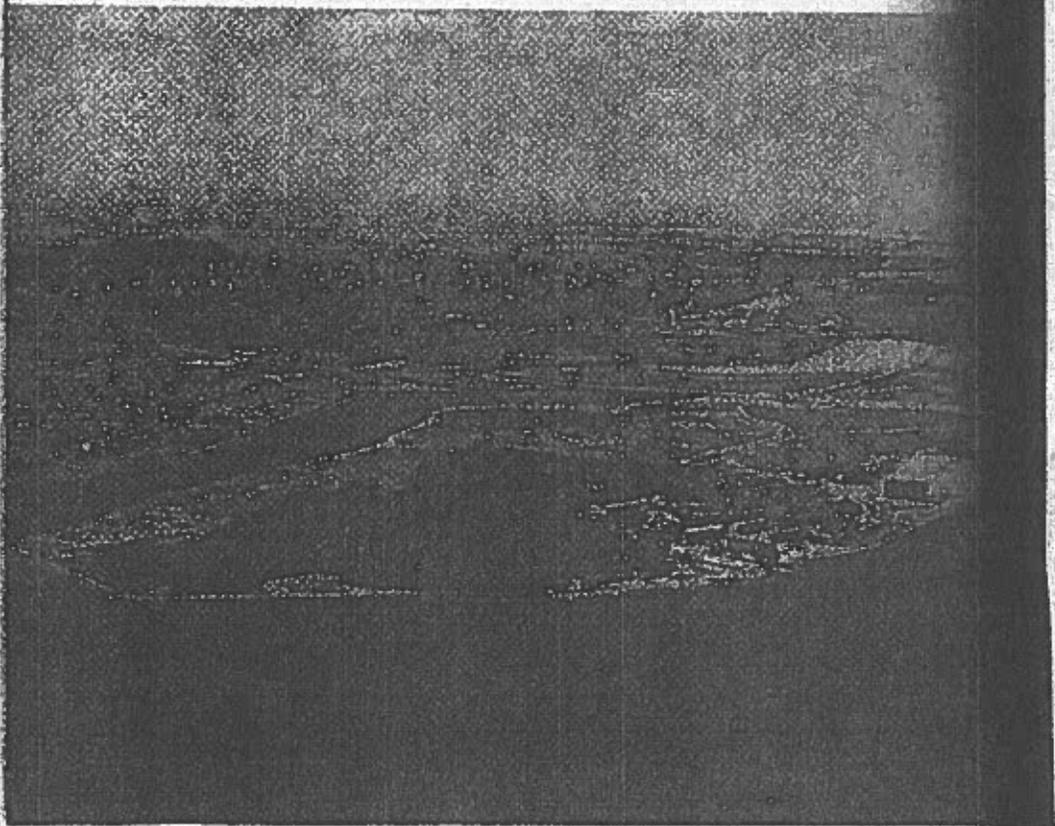
sur le boulevard dit *Ile-les-Sœurs*, route de ceinture autour de l'Ile. Très tôt, nous apercevons le premier ensemble de constructions nouvelles, îlot communautaire, terminé déjà. On y accède en passant le long des rues dénommées dans l'ordre alphabétique : Abélard, Bérlioz, Coroi, Darwin, Elgar, François, de Gaspé... Notons, en passant que la rue FRANÇOIS est ainsi nommée à la mémoire de M. Lucien François, prêtre de Saint-Sulpice. En témoigne le texte suivant adressé par le Secrétaire des *Structures Métropolitaines* à Sœur Marie-Anne Gauthier-Landreville.

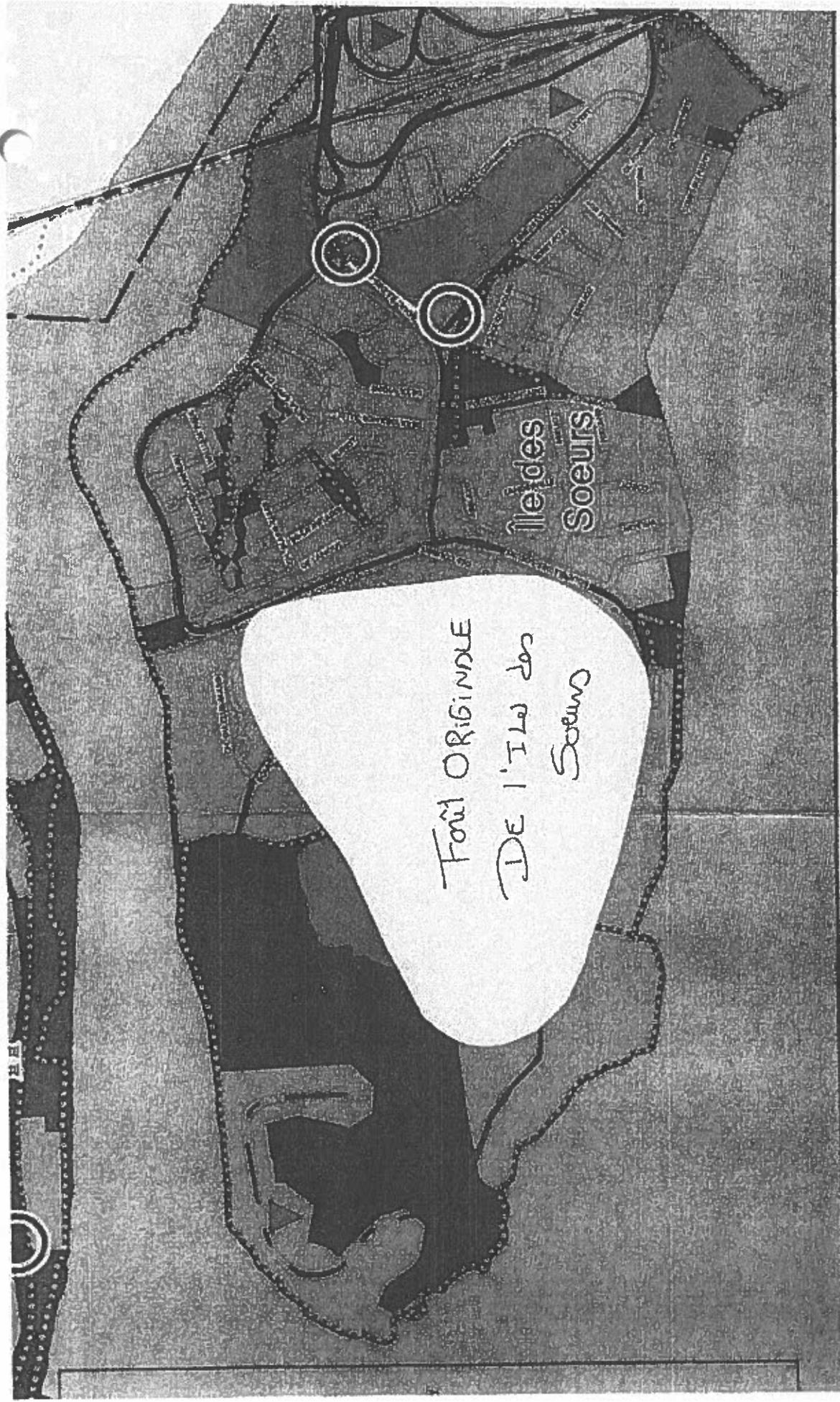


L'Île-Saint-Paul en 1969.

Au fond : Verdun, Montréal ; vers la droite : le pont Champlain, le pont
Victoria ; au loin, le pont Jacques-Cartier, la Terre des Hommes.

Ph. Richard Arlet
1969





Fait ORIGINAL
DE L'ILE des
Soeurs

Îles des
Soeurs

ACTIONS PROPOSED

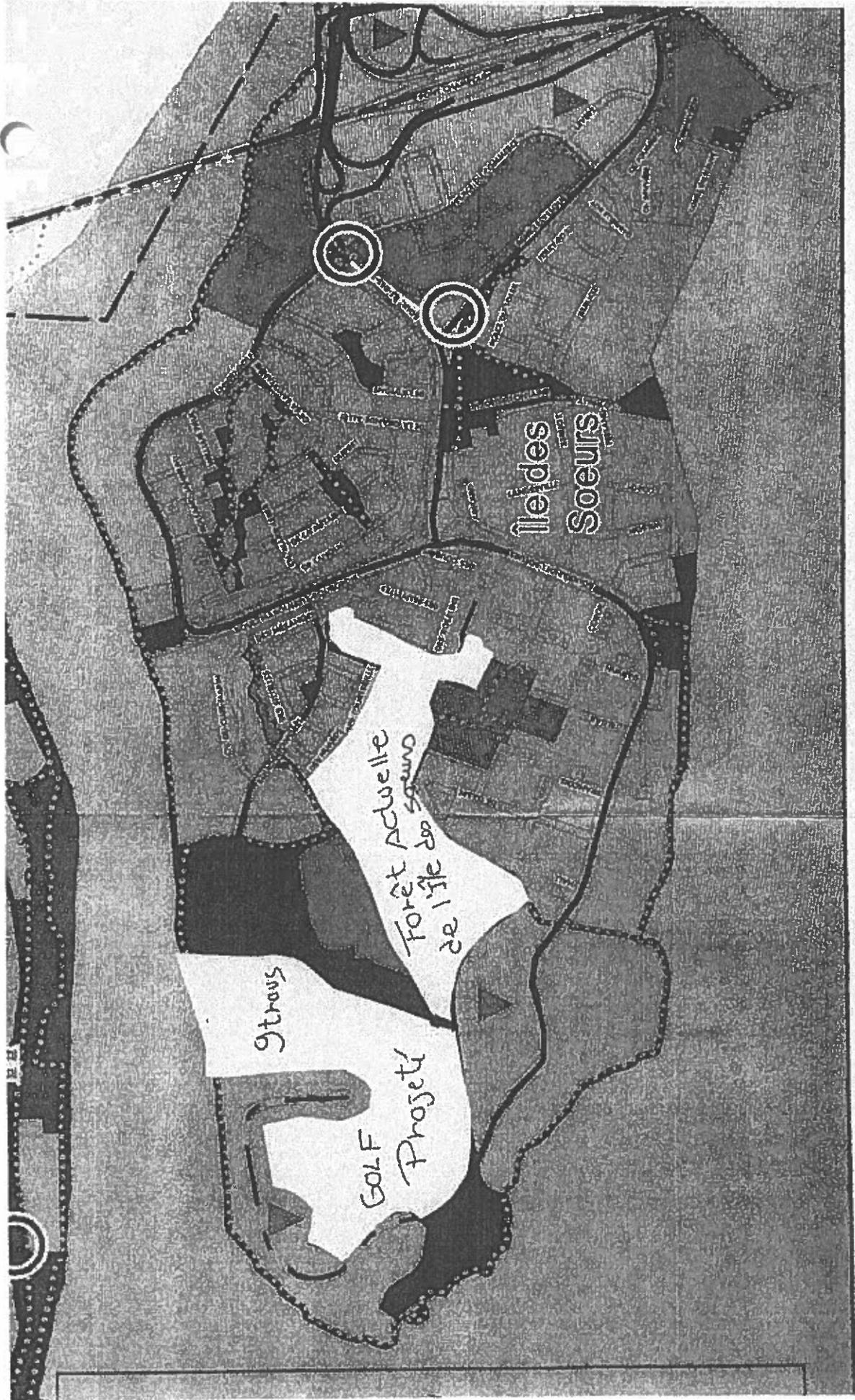
Urban planning objectives is available at the office of the City Clerk
ent, both of which are located at City Hall, 4555 rue de Verdun.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1668
REMPLACANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1404 TEL

PUBLIC N

PUBLIC CONSULTATION MEET
1668, SUPERSEDING BYLAW
ADOPTING THE PLAYING PI



ACTIONS PROPOSED

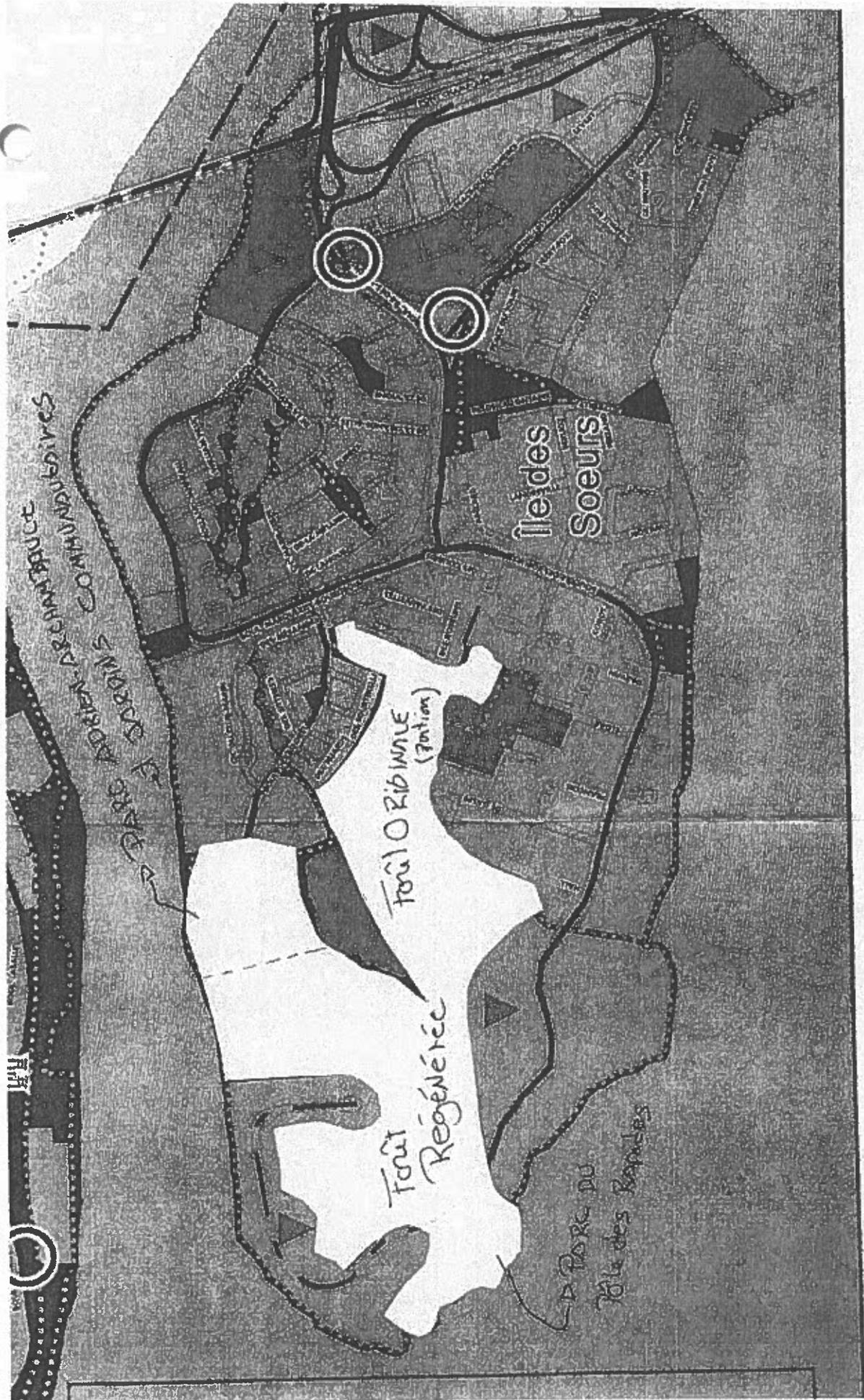
Urban planning objectives is available at the office of the City Clerk
 -16, both of which are located at City Hall, 4555 rue de Verdun.

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1668
 RÉGULANT LE RÉGÈMENT D'URBANISME 1981 ET

PUBLIC N

PUBLIC CONSULTATION MEET
 1668, SUPERSEDING BYLAW
 ADOPTING THE PLANNING PE



PUBLIC NOTICE
 PUBLIC CONSULTATION MEET
 1668, SUPERSEDING BYLAW
 ADOPTING THE PLANNING PR

AVIS PUBLIC
 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1668
 (REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1404 TEL

ACTIONS PROPOSED
 Urban planning objectives is available at the office of the City Clerk
 at, both of which are located at City Hall, 4555 rue de Verdun.